

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

COMMUNE DE
VIVIERS DU LAC

Nombre de Conseillers	
En exercice	17
Présents	13
Absents	4
Pouvoirs	3
Votants	16
Pour	16
Contre	-
Abstentions	-
Exclus	-

Date de convocation :
28 février 2023

Date d'affichage :
28 février 2023

Délibération D2023_026
Affectation des résultats
2022

Le Maire

Robert AGUETTAZ

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 07/03/2023

Berger
Levrault

ID : 073-217303288-20230306-D2023_026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 6 mars 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETTAZ.

Étaient présents : M. AGUETTAZ Robert, M. ANDREYS Stéphane, M. CARON Bernard, M. CHEVALLIER Christophe, Mme GINET Jane, M. GRENARD Michel, Mme LAPLANCHE Delphine, Mme MARTINEZ Nathalie, Mme MERLIER Séverine, M. ROBERT Alain, Mme SCAPOLAN Martine, Mme SPIRITO Marianne, Mme THULLIER Marlène.

Pouvoir : Mme ANDUGAR donne procuration à Mme SPIRITO
M. BELLOT donne procuration à M. CARON
Mme MONANGE donne procuration à M. GRENARD

Absent : Monsieur PLUCHE.

Secrétaire de séance : M. ANDREYS Stéphane a été désigné secrétaire de séance.

.....
Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- Un solde d'exécution (excédent) de la section de fonctionnement : 1.149.764,80 €
- Un solde d'exécution (déficit) de la section d'investissement : 162.703,19 €
- Les restes à réaliser (déficit) s'élèvent à : 410.916,99 €

Le besoin net de la section d'investissement est de : 573.620,18 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement, de l'exercice 2022, en section d'investissement pour couvrir le besoin net de celle-ci.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de l'affectation des résultats du budget communal 2022 :

En section de fonctionnement R 002	+ 576 144,62 €
En section d'investissement D 001	- 162 703,19 €
En section d'investissement R1068	+ 573 620,18 €